

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **13 (1877)**

Heft 1

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

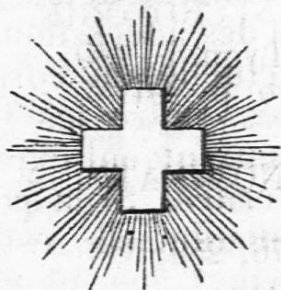
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

1^{er} JANVIER 1877

XIII^e Année.



N^o 1.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Avis. — Coup d'œil sur la Société des instituteurs. — Biographie populaire des pédagogues suisses (*suite et fin*). — Causerie. Le respect de la vérité. — Correspondance. — Bibliographie. — Partie pratique. — Chronique scolaire. — Nominations.

AVIS

Les personnes à qui nous adressons ce premier numéro de *l'Éducateur*, et qui ne veulent pas s'abonner, sont priées de le renvoyer en écrivant sur la bande le mot *refusé*, avec leur signature.

Coup d'œil sur la Société des instituteurs.

Il y a dix ans que le siège de la Société des instituteurs de la Suisse romande passait de Fribourg à Lausanne, avec *l'Éducateur*. C'était au moment du plus complet épanouissement de la jeune société. La fête de Fribourg, dont chacun a gardé le plus beau souvenir, avait rempli d'enthousiasme tous ses nombreux participants, et de regrets ceux qui n'avaient pu s'y trouver. Tous comprenaient que l'association était le plus puissant moyen d'assurer à l'instituteur une certaine indépendance, de lui aider à conquérir la position à laquelle ses laborieux travaux lui donnent le droit de prétendre.

L'avenir a prouvé que ces espérances étaient fondées; tous les cantons de la Suisse romande ont eu leur fête des instituteurs. Dans chacun des congrès des idées nouvelles sont venues témoigner de l'activité intellectuelle du corps enseignant; de bonnes relations se sont cimentées entre les instituteurs des différents cantons; les légitimes vœux qu'ont exprimés ces assemblées ont été entendus par les autorités. Si la position du maître d'école est encore loin d'être brillante, elle est pourtant meilleure qu'il y a quelque quinze ou vingt ans, et nul n'oserait affirmer que l'association n'ait rien fait pour atteindre ce but.

Aujourd'hui que l'*Educateur* revient à Lausanne, l'enthousiasme est-il le même qu'en 1867? malheureusement, non; chacun le sait de reste. Beaucoup de gens d'école qui ont participé aux bienfaits de l'association paraissent assez indifférents à l'avenir de la société. Est-ce peut-être que le but serait atteint? n'y aurait-il plus rien à faire? Tant qu'il y aura des jeunes gens à élever, des écoles à diriger, des maîtres à former, des questions pédagogiques à traiter, des intérêts scolaires à défendre, la Société des instituteurs tiendra une place honorable parmi le grand nombre d'associations dont notre époque se glorifie. Est-il un ami de l'enfance qui puisse rester indifférent à l'œuvre qu'elle se propose?

Si, en retour de ses bienfaits, elle imposait des sacrifices trop considérables, on comprendrait que tel instituteur n'en pût faire partie. Mais pour une modeste finance de cinq francs par année on est sociétaire, et l'on reçoit l'*Educateur*, journal de la société. Si celui-ci paraît à quelques-uns un peu cher à ce prix, ils ne doivent pas oublier que l'abonnement leur donne le titre de sociétaires, et c'est un avantage qu'on doit pourtant apprécier. D'ailleurs, il n'est pas de société dont la contribution annuelle soit moins élevée que celle de la nôtre. Quoiqu'il en soit, il paraît que nous traversons une période d'indifférence qui n'est guère encourageante. Aussi, tandis qu'en 1866 on regardait comme un grand privilège le choix qu'on avait fait de Lausanne pour siège de la Société, personne n'était disposé, en 1876, à solliciter cet honneur. En se rendant à la réunion du Comité central, à Fribourg, le 14 octobre dernier, aucun des membres de la députation vaudoise ne songeait à demander pour Lausanne la publication de l'*Educateur* et l'administration de la Société. Dans la première séance il n'a même été fait aucune proposition dans ce sens, c'est seulement à la seconde que le Comité directeur de Fribourg a demandé que le journal vînt à Lausanne.

Nous ne voulons pas rappeler toutes les raisons qu'avancèrent

nos amis de Fribourg pour faire partager au Comité central leur manière de voir et voter leurs propositions.

Cependant tous avaient compris que nous sortions des règlements comme on en était sorti en ne faisant pas la fête de Fribourg en 1876 ; mais, assurés qu'ils pouvaient compter sur le bienveillant concours des instituteurs, leurs collègues, les délégués vaudois acceptèrent courageusement la tâche qu'on leur confiait. Comme tout est provisoire jusqu'à la réunion de Fribourg de 1877, le Comité central n'a pas voulu nommer le nouveau Comité directeur. Il a remis ce soin aux délégués vaudois, et ceux-ci, à leur tour, pour que chacun assume sa part de responsabilité, se sont adjoint les membres du Comité de la section vaudoise. Dans une première réunion, le Comité directeur provisoire s'est constitué comme suit :

MM. CUÉNOUD, directeur, président,
COLOMB, instituteur à Aigle, président de la section vaudoise, vice-président ;

MAILLARD, instituteur aux Ecoles normales, sous-rédacteur ;

PELICHET, instituteur à Lausanne, gérant ;

PELET, instituteur à l'Ecole industrielle cantonale, secrétaire ;

ROLAND, inspecteur scolaire, à Aubonne ;

VULLIET, instituteur à l'Ecole industrielle cantonale ;

DURAND, vice-président du Comité cantonal, à Lausanne ;

GAILLARD, instituteur à Lavigny.

Le nouveau Comité directeur s'est immédiatement occupé des besoins de la Société et des moyens de satisfaire, dans la mesure du possible, aux exigences du moment et aux réclamations que font quelques sociétaires sur les tendances du journal. Il a compris que l'*Educateur* doit être en premier lieu l'organe des instituteurs à tous les degrés, s'alimenter de leurs correspondances, de leurs travaux individuels, comme de ceux des conférences et des sections cantonales. Aussi désire-t-il beaucoup les voir prendre une part plus active à la collaboration. Tous les articles envoyés seront reçus avec reconnaissance. A Fribourg même on a émis le vœu que, dans chaque canton, il se formât un Comité particulier pour recevoir les diverses correspondances, les compléter ou les coordonner et en assurer la publication. Pour le canton de Vaud, ce Comité de rédaction a été désigné dans la première séance du Comité directeur. Il se compose de MM. Cuénoud, Durand et Vulliet. Nous espérons que les autres cantons ne tarderont pas à nous faire connaître les mesures qu'ils auront prises sur ce point important.

Depuis longtemps la plupart des instituteurs expriment le désir que la partie pratique de l'*Educateur* ne soit pas négligée. Afin de faire droit à ces réclamations, le Comité a chargé le sous-rédacteur de vouer tous ses soins à cette partie pratique. La tâche est assez difficile. Ce que l'un veut ne plaira pas à l'autre. Il faut d'ailleurs de la variété, et l'on ne peut y arriver que par le concours assidu de plusieurs collaborateurs. C'est encore un nouvel appel adressé aux hommes d'école.

Le Comité directeur provisoire ne se dissimule pas les difficultés de la tâche qu'il accepte, mais il se met à l'œuvre avec courage, persuadé que la Société des instituteurs poursuit un but utile et beau. Il compte donc sur tous les amis de l'école à tous les degrés pour l'aider dans son entreprise, soit en faisant leurs efforts pour augmenter le plus possible le nombre des membres de la Société, c'est-à-dire des abonnés de l'*Educateur*, soit en prenant une part active à la collaboration, tant par des articles de fond que par des correspondances, des comptes-rendus de conférences ou de sections. Qu'ils ne négligent pas non plus la partie pratique. Les travaux proposés peuvent être faits à l'école, et les meilleurs expédiés au rédacteur qui s'en occupe, pour paraître dans le journal s'ils sont assez bien faits.

Ce qu'il nous faut, c'est de la vie. Nous espérons que tous le comprendront et feront leurs efforts pour que la nouvelle période de l'*Educateur* à Lausanne soit favorable à la Société des instituteurs de la Suisse romande.

Le Comité directeur provisoire.

Biographie populaire des pédagogues suisses.

(Suite et fin.)

L'école normale en question occupait un petit château dépendant du cloître de Kreuzlingen sur les rives du lac de Constance. Combien ce lieu dut lui paraître triste et désert en comparaison du brillant et populeux Hofwyl ! On n'y trouvait pas même une chaise pour reposer ses membres fatigués ! Mais Wehrli avait appris à se contenter de peu et donna du courage à sa compagne en opposant à la triste image du présent le tableau plus riant de l'avenir. En effet, lorsque les élèves furent arrivés, le petit château eut bientôt pris un autre aspect. Grâce au concours de ces jeunes gens et de celui des moines de Kreuzlingen, l'intérieur de l'édifice subit une complète métamorphose. Ici aussi le travail des mains devait servir de moyen d'éducation. Au bout d'une année, le château n'était pas reconnaissable ; le désert avait fait place à un petit Eden.

A Kreuzlingen, Wehrli ne se départit point des principes qu'il avait mis en œuvre à Hofwyl. Education par le travail et formation du caractère, ces deux choses étaient à ses yeux plus importantes que l'instruction par les livres et l'écriture, bien que ces moyens ne fussent pas négligés non plus et qu'ils aient leur place dans toute étude sérieuse. Mais le jardin avait pour lui une signification plus haute que la salle d'école. Que fait d'ailleurs l'instituteur dans son école et dans la vie, sinon ce qu'il a fait dans le jardin de l'école normale où il a planté des choux, des haricots, en les étayant de perches et où il a retourné les plates-bandes où croissent les légumes et les fleurs.

La culture des champs demeura pour le directeur de Kreuzlingen une affaire de cœur. Il ne négligeait cependant aucune occasion de se rendre utile. En 1835, il coopéra à la fondation d'une société d'agriculture. Sur son initiative, une école d'agriculture fut annexée, en 1839, à son école normale et une étendue de terrain assez considérable mise à la disposition de la direction de l'école. En même temps il prenait part à la fondation d'une maison de pauvres à Bernrain et dont un de ses élèves prenait la direction en mains.

L'année 1846 marque le point culminant de la méthode éducative de Wehrli et de sa carrière pédagogique. Honoré et heureux dans son pays, il déclina l'offre du gouvernement danois qui l'appelait à réorganiser ses écoles normales. Mais que de fois l'apogée est près du déclin et que de fois aussi on a vu vérifier l'adage : *Nul n'est prophète dans son pays*. Le noble Wehrli devait connaître à ses dépens l'ingratitude des républiques et des amis du progrès. En 1850, la suppression du couvent de Kreuzlingen donna à l'école normale une face nouvelle en mettant à la disposition de son chef le bâtiment occupé précédemment par les conventuels. Mais voici qu'au moment même où le vénérable vieillard semblait devoir paisiblement jouir des fruits de ses travaux et de la juste influence que lui avaient méritée les services rendus à la cause de l'éducation en Suisse et dans le monde entier, une cabale des plus tristes se formait contre sa méthode et sa personnalité. Dans le compte-rendu du conseil d'éducation de 1853, nous lisons ce qui suit : « L'école normale » a été l'objet d'un examen attentif de la part de la commission » de surveillance et la conclusion positive de son rapport est que » *cette école ne peut absolument pas servir de modèle.* »

On reprochait à Wehrli de sacrifier le développement de l'esprit à celui du cœur. Plus tard, on pourra adresser à ses adversaires le reproche plus fondé d'avoir négligé le cœur pour l'esprit. A la tête de ses adversaires se faisait remarquer le docteur

wurtembergeois Thomas Scherr, homme d'école très habile qui avait acquis une renommée considérable par ses ouvrages d'enseignement et son influence sur l'instruction publique dans le canton de Zurich qu'il avait dû quitter en 1839. L'antagonisme des deux pédagogues et des écoles rivales fit explosion dans une assemblée des instituteurs thurgoviens que présidait le vénérable Wehrli. Ce dernier eut la douleur de voir plusieurs de ses anciens élèves épouser avec passion la cause de son antagoniste. La fondation projetée d'une école cantonale vint encore accroître l'ardeur et le nombre de ses ennemis. Le corps enseignant voyait de mauvais œil le nouvel établissement qu'il estimait nuisible à ses intérêts matériels, en diminuant les chances d'une augmentation de traitement en faveur des instituteurs primaires. Wehrli ayant voulu s'interposer entre les partis, ses adversaires en profitèrent pour l'accuser d'égoïsme. « Il lui est facile, disaient-ils, à lui qui a les pieds au chaud, de promettre le ciel aux instituteurs pour leur faire prendre leur mal en patience. » La devise de Wehrli, *Prière et travail*, fut tournée en dérision dans les feuilles publiques.

Les adversaires de Wehrli ayant réussi à placer le docteur Scherr à la tête du département de l'éducation publique, le directeur de l'école normale et agricole de Kreuzlingen comprit que le moment était venu de se retirer de la scène. Il donna sa démission et quitta le séminaire de Kreuzlingen dont il avait été le fondateur et qui pendant vingt ans avait été le théâtre de son activité bienfaisante (1850). Il avait atteint l'âge de 63 ans; il en vécut encore trois dans la retraite.

Les tribulations avaient altéré la santé du noble pédagogue. Il déclina la proposition que lui fit le gouvernement bernois du régime Bloesch de se charger de la direction de l'école normale de Munchenbuchsee. Son gendre Moosherr lui offrit un asile dans sa propriété de Guggenbühl, à une lieue de Kreuzlingen. Grâce à l'hospitalité de son beau-fils, il put y achever en paix sa carrière laborieuse. Mais, jusqu'à la fin, l'éducation de la jeunesse demeura chère à son cœur paternel. 20 élèves de Kreuzlingen qui n'appartenaient pas au canton de Thurgovie l'avaient suivi dans sa retraite et recevaient ses leçons. A Guggenbühl encore, comme à Hofwyl et à Kreuzlingen, l'agriculture devait être le moyen principal dont il se servait pour faire l'éducation du corps et de l'esprit des jeunes gens et pour guérir les maladies physiques et morales de l'espèce humaine. L'école nouvelle, fondée par Wehrli, avait pour mission de rendre utiles à eux-mêmes et à la société des jeunes gens vicieux ou négligés de la classe moyenne.

Pendant l'été de l'année 1853, Wehrli contracta une inflam-

mation de poitrine qui le tourmenta pendant l'automne et l'hiver suivants. Une cure qu'il fit aux bains de Weissenbourg, dans le canton de Berne, n'apporta aucun soulagement sérieux à ses maux. Il se vit contraint de suspendre ses travaux et de congédier ses élèves. Enfin, le 15 mars 1855, il s'endormit paisiblement et sans agonie, au milieu des siens. Jusqu'à sa dernière heure religieux et dévoué, Wehrli demeura fidèle à sa devise : *Prière et travail*. Quelque temps avant sa mort, le sage défunt avait commencé une autobiographie¹ dont il ne put composer que les premiers chapitres. Sa fin inattendue empêcha l'achèvement de ce travail instructif et touchant.

CAUSERIE

Le respect de la vérité.

Le païen Pilate, nous disent les Evangiles, s'écria un jour : « Qu'est-ce que la vérité ? » Nous autres, chrétiens du XIX^e siècle, nous possédons un avantage sur le gouverneur de la Judée ; nous connaissons la vérité. Mais nous pouvons nous poser une question qui nous rapproche de lui, en fait d'ignorance, c'est celle-ci : « Où est la vérité ? »

En effet, si, de nos jours, une idée morale, une vertu chrétienne, quelque chose d'estimable en soi, et, dans la pratique, de fécond en bons résultats, nous paraît s'oblitérer de plus en plus, c'est cette fleur intime et si belle qu'on appelle la *vérité*.

La vérité, nous ne craignons pas de l'affirmer hautement, c'est le *rara avis in terris* dont parle Juvénal, c'est le merle blanc de la légende populaire.

Et ce manque de véracité se constate, hélas ! partout, du premier au dernier degré de l'échelle des âges et des positions sociales.

Voyez cet enfant, ce bébé, qui sait à peine balbutier quelques mots, il vous soutiendra le mensonge le plus manifeste, il s'obstinera à dire *non* quand tout le monde sait qu'il devrait dire *oui*.

Voyez cet élève en classe : il est intelligent et a, jusqu'à un certain point, le sentiment du devoir ; il est généralement soumis, discipliné, et ses parents, qui le surveillent et qui désirent le voir bien aller, comme on dit vulgairement, joignent leurs

¹ En grande partie d'après la notice de Hartmann dans le *Berühmte-Schweizer*, traduit par A. Daguët.

conseils à ceux des maîtres pour s'efforcer de lui inculquer des sentiments d'honneur et de fidélité. Eh bien ! qu'un camarade l'accuse d'avoir commis tel ou tel délit, que le maître même le reprenne pour sa distraction ou pour son babil, avec l'aplomb le plus imperturbable, cet enfant vous répondra qu'il n'a rien fait ou qu'il n'a rien dit.

La carrière pédagogique est semée de beaucoup d'épines et de déboires, mais, quant à moi, j'avoue qu'il n'est rien de comparable, en fait de souffrance morale, à celle que j'éprouve quand, prenant en flagrant délit un de mes élèves, celui-ci ose me dire : « Monsieur, je n'ai rien fait. » Oh ! alors, toutes les fibres de mon être se révoltent, mon cœur cesse de battre, les bras me tombent, et, pendant quelques instants, je suis atterré au point de ne pouvoir ni répondre ni punir.

J'ai, parmi mes enfants, deux garçons qui vont en classe. L'aîné arrive l'autre soir à la maison en pleurant et en racontant qu'il a été victime d'un véritable guet-apens ; qu'un de ses camarades l'a attendu au coin d'une rue en compagnie de cinq à six autres, et que, lorsqu'il passait, armés de gourdins, ces précoces bandits l'ont frappé au point de lui laisser des marques très tangibles de cette agression. Le jour suivant, le cadet manque sa leçon de onze heures à midi et revient à la maison, geignant et accusant le même condisciple qui avait eu affaire à son frère, de lui avoir lancé, sans provocation aucune, un grand coup de pied dans le ventre.

Je n'interviens pas volontiers dans les querelles de gamins, mais cette fois je voulus en avoir le cœur net et j'allai aux informations. Or, sait-on ce que l'accusé me répondit : « Il n'avait fait que se défendre ; mes deux garçons l'avaient attaqué et il était dans son droit de légitime défense. » Si jamais quelqu'un fut ahuri, déconcerté, renversé même, ce fut bien moi.

Conséquence de tout cela : nos enfants, même les plus jeunes, ne savent pas ce que c'est que la vérité, ou ils la dénaturent au point de la rendre méconnaissable.

Mais, sont-ils les seuls coupables ? N'ont-ils pas des exemples ailleurs de ce souverain mépris de la vérité ? ne voient-ils pas les adultes agir exactement comme eux ?

Hélas ! nous sommes obligés de le confesser, c'est nous qui donnons ce fatal exemple à nos enfants, et nous nous imaginons qu'ils ne comprennent pas ; erreur, profonde erreur.

Peut-on croire, en effet, qu'un enfant qui entend dire à son père, s'occupant de transactions industrielles, commerciales ou autres, qu'il a fait une bonne affaire et réalisé plus de bénéfices qu'il n'en attendait sur un marché, parce qu'il a vanté, exagéré

sa marchandise ou son travail, ne pense pas qu'à l'occasion il en fera autant.

Peut-on supposer que le jeune homme qui assiste aux débats de nos cours d'assises et qui entend Messieurs les avocats mettre au service de toutes les causes, même parfois les plus véreuses, leur talent de dialectique et les trésors de leur éloquence, emporte de là des idées bien nettes et bien justes de l'auguste vérité ?

Peut-on surtout s'imaginer que la vérité ne reçoive pas un formidable accroc par la lecture des journaux, politiques surtout, dans lesquels la même question est présentée, et avec quelle passion, grand Dieu ! sous les aspects les plus diamétralement opposés, suivant la couleur et l'organe qui s'en fait le champion ?

Ah ! que de fois nous avons gémi, avec tous les amis de la vérité, sur le peu de souci avec lequel on présente au public comme Evangile, ce qui n'est, en définitive, que l'expression, parfois violente, de la haine, de la colère ou de l'impuissance d'un parti ! Que de fois nous nous sommes indignés en lisant es feuilles fatales qui, soufflant avec la rage et l'astuce du serpent, l'animosité, les querelles, la zizanie au sein d'une population qui ne demanderait qu'à vivre de la même vie fraternelle et à respirer le même air conciliant et pacifique !

Si la vérité était mieux respectée par chacun de nous, de quels bonheurs ne jouirions-nous pas ici-bas !

Parents et enfants auraient, avec une mutuelle affection, une confiance réciproque.

Maîtres et domestiques vivraient en bonne intelligence.

Patrons et ouvriers sauraient harmoniser leurs légitimes prétentions.

Conducteurs spirituels et membres des troupeaux seraient en parfaite communauté d'idées et travailleraient à l'envi dans le champ du Seigneur.

Le peuple aurait confiance en ses magistrats et ceux-ci puiseraient leur force dans l'approbation unanime des citoyens.

Les enfants d'un même pays, ceux surtout de notre Suisse chérie, au lieu de se diviser, de se déchirer même à propos de questions politiques et religieuses, seraient assez bons confédérés pour ne voir, dans les peuples des vingt-deux cantons, que des amis et des frères et pour savoir, sans sacrifier en aucune façon leurs idées et leurs opinions, respecter celles de leurs concitoyens, quelque erronées qu'elles pussent leur paraître.

L'école peut faire beaucoup pour propager l'idée de la vérité, mais elle ne saurait tout accomplir : la famille et la société doivent lui venir en aide. Puisse, de ce triple effort pour une cause si

belle, et, avec la bénédiction de Celui qui est la vérité incarnée, sortir une génération de citoyens et de citoyennes dont la devise soit, dans tous leurs rapports avec leurs semblables ! « *La vérité, rien que la vérité, et toujours la vérité !* »

C'est là le vœu de nouvel-an d'un membre de la *Société des instituteurs de la Suisse Romande*.

A. BIOLLEY.

BIBLIOPHIE

CORRESPONDANCE

La Plaine, 8 décembre 1876.

La commune de Dardagny, canton de Genève, vient de donner à son ancien instituteur un témoignage de reconnaissance que l'on aimerait à voir se reproduire ailleurs dans des cas analogues.

M. Lenoir, régent dans cette commune depuis 25 années, a dû renoncer à ses fonctions dans la 33^e année de sa carrière pédagogique, par suite d'indispositions mentales résultat des fatigues de l'enseignement.

Chacun s'accorde à reconnaître les honorables services rendus à la jeunesse studieuse de cette localité par ce maître consciencieux. Aussi, sa maladie a-t-elle péniblement affecté la population de Dardagny, qui a rivalisé de zèle avec l'autorité pour atténuer les rigueurs du sort et rendre moins sombre la perspective de l'avenir à ce vaillant pionnier de l'enseignement.

Déjà l'année dernière, la commune paya un sous-régent pour soulager M. L. et lui conserver sa position jusqu'au jour où une pension de retraite viendrait lui assurer une existence convenable. Pendant ce temps le Conseil communal, et surtout M. le maire C. Ramu, faisaient d'actives démarches auprès du gouvernement pour obtenir une pension extraordinaire en faveur de cet infortuné fonctionnaire.

La vacance de l'école de Dardagny ne fut mise au concours que lorsqu'une pension de 1550 fr., dont 800 fr. votés par le Grand Conseil et 750 fr. fournis par la Caisse de retraite des régents, permit à M. Lenoir de se livrer, sans trop d'inquiétude, à un repos bien mérité.

Lors de la nomination du remplaçant, une touchante cérémonie s'accomplit à l'école de ce village. Il fut offert à M. Lenoir, pour une valeur d'environ 300 fr., différents objets pratiques de ménage et portant l'inscription : *Les parents et les élèves reconnaissants*.

De son côté, le Conseil municipal affecta une somme à peu près égale à l'achat d'autres objets sur lesquels sont gravés les mots : *Souvenir de la commune de Dardagny*.

Il serait à désirer que ce bel exemple de gratitude que nous signalons avec bonheur pût s'enregistrer plus souvent dans les annales pédagogiques. Nous connaissons, en effet, bon nombre de zélés et consciencieux maîtres d'école qui ont blanchi au milieu de plusieurs générations de jeunes gens et qui auraient été tout heureux, sinon de recevoir des marques pareilles de reconnaissance, de voir simplement leurs

derniers jours quelque peu à l'abri de la misère et de jouir de quelques égards au milieu de leurs anciens élèves et des parents.

La commune de Dardagny et le gouvernement de Genève ont droit à la reconnaissance de tous les bons citoyens.

OL. PAUCHARD.

A. BOLLIVY.

BIBLIOGRAPHIE

L'Ecole musicale. Recueil de chants à deux et à trois voix égales.

Nous avons sous les yeux l'élégant recueil de chants que vient d'éditer M. D. Lebet, à Lausanne. Grâce à la générosité du Synode de l'Eglise nationale vaudoise, cette publication peut être livrée pour le prix modique de 1 fr. 60 cent., bien qu'elle contienne en ses 312 pages, outre une méthode de chant, 187 morceaux, la plupart assez étendus. Le choix des mélodies nous paraît bon ; le caractère en est varié. Quant à la partie littéraire, elle aurait peut-être gagné à être plus variée par le choix des auteurs ; nous regrettons en outre que quelques mélodies populaires n'aient pas conservé les paroles que tout le monde connaît, tel est l'air national qui se chante déjà avec des paroles d'auteurs différents. Nous pensons aussi que si les deux parties dont se compose l'ouvrage eussent été séparées en deux volumes, cette division en eût favorisé l'achat par les écoles qui ne réunissent qu'un ou deux degrés.

Malgré ces critiques, *L'Ecole musicale* nous paraît être une des productions scolaires les plus importantes qui aient paru depuis longtemps. Nous manquions d'un recueil assez volumineux pour que tous les goûts fussent satisfaits ; de plus, la plupart des recueils ne renfermant qu'un petit nombre de chants ne pouvaient servir que pour une saison : partant point de chants connus de plusieurs volées d'écoliers ; un morceau dont l'étude avait coûté beaucoup de peine, ne pouvait être utilisé que pendant un temps limité. Avec le recueil que nous annonçons, l'étude du chant sera facilitée, d'abord parce que tous les enfants auront leur musique correctement et lisiblement écrite, ensuite le morceau appris cette année pourra être repris l'année suivante. Un temps précieux passé à copier la musique pourra être ainsi employé à autre chose, sans compter que le maître n'aura plus le crève-cœur, au début de chaque leçon de chant, de constater que la plupart de ses enfants n'ont pas leur musique, ou l'ont dans un état déplorable. Nous exprimons le vœu que ce manuel devienne obligatoire et que les commissions d'écoles tiennent la main à ce que chaque enfant en soit pourvu. Ce n'est qu'à cette condition que les intentions patriotiques des promoteurs de cette publication seront réalisées. Terminons en remerciant au nom des écoliers et des maîtres ceux qui ont mené à bien cette modeste entreprise.

G. COLOMB.

Partie pratique.

INTRODUCTION

On a souvent fait à l'*Educateur* le reproche de s'élever à des régions où la plupart de ses lecteurs ont peu d'intérêt à le suivre, où le journal ne leur est pas, du moins, immédiatement utile. Nous-même, avons maintes fois exprimé le désir, qu'on y fit une part plus large à la partie pratique, afin que l'instituteur y trouvât fréquemment, pour ses leçons, des matières, sinon nouvelles, au moins présentées d'une manière qui diffère de celle des livres ordinaires d'école. Le vœu est facile à émettre ; mais peut-être en est-il autrement de sa réalisation.

C'est probablement afin de me faire mettre en pratique mes théories, que le comité directeur provisoire m'a fait l'honneur de m'appeler à la rédaction de la partie pratique du journal de la société.

En le remerciant de sa confiance, et sans me dissimuler les difficultés de la tâche qui m'est imposée, je l'entreprends avec courage, persuadé que si je ne réussis pas au gré de tout le monde, les abonnés me tiendront pourtant compte de bonne volonté. Ils feront d'ailleurs leurs efforts pour me procurer des sujets et de la matière ; car la plupart s'intéresseront à cette partie pratique qu'on ne cesse de réclamer.

Je ne suis guère partisan des programmes de publication. Si on les suit très scrupuleusement, ils vous enserrant dans un cercle souvent étroit, d'où l'on voudrait pouvoir sortir ; si on ne les suit pas, ils sont tout au moins inutiles. Je vais donc simplement émettre quelques idées sur les principaux sujets à traiter.

On se plaint tous les jours qu'on néglige les branches essentielles du programme des écoles primaires, pour s'occuper d'une foule de choses qui trouveraient plutôt leur place dans l'école complémentaire. Chaque fois que nous en avons eu l'occasion, nous avons exprimé le regret de voir surgir continuellement de nouvelles exigences ; mais à cela se borne le plus souvent ce que nous pouvons faire pour empêcher l'école primaire de viser à la petite université. Cependant nous profiterons des circonstances pour travailler à diriger l'activité du corps enseignant vers les branches essentielles, indispensables : la langue maternelle et l'arithmétique.

Lorsqu'un collaborateur nous enverra le résumé d'une bonne leçon originale d'histoire, de géographie, de sciences naturelles, de cosmographie, etc., nous l'insérerons avec plaisir et reconnaissance ; mais, dans la règle, nous nous occuperons surtout de langue française, d'arithmétique et de comptabilité. On répète sans cesse que la langue est la base de tout enseignement, le moyen seul efficace pour développer de jeunes intelligences ; mais souvent on est forcé d'agir comme si on l'avait oublié. C'est donc à l'*Educateur* de le rappeler sans cesse à l'homme d'école.

Quant au calcul, il n'est pas nécessaire de faire son éloge. Chacun sait qu'aujourd'hui celui qui compte mal ou ne compte pas a peine à se tirer d'affaire.

Le calcul et la langue française sont donc incontestablement les deux branches essentielles que doit se proposer la partie pratique de l'*Edu-*

cateur ; mais dans ces deux vastes domaines que pourra-t-on choisir ?

Plutôt que de nous tracer un programme, nous nous bornerons, dans dans ce premier numéro, à donner :

a) Une dictée d'orthographe, accompagnée de questions que les instituteurs pourront proposer à leurs élèves ; nous donnerons les réponses plus tard ;

b) Un sujet de composition avec le résumé des idées à développer ; selon nous, le maître ne doit pas simplement remettre ce sommaire aux élèves, mais le discuter avec eux, leur fournir des idées, fixer celles qu'ils ont ;

c) Un problème d'arithmétique et un problème de géométrie que le maître peut aussi proposer aux élèves.

Nous recevrons avec reconnaissance toutes les observations bienveillantes qu'on nous adressera sur la partie pratique, et nous insérerons avec plaisir l'une des meilleures compositions d'élèves qui nous seront envoyées.

F. M.

PREMIÈRE DICTÉE

Je *déjeunais*¹ au restaurant de Hongrie, sur une terrasse couverte, lorsque la *trombe*² a commencé. Notre terrasse dominait une des parties les plus animées du parc, en sorte qu'on y était à la fois à l'*abri*³ et *aux premières loges*⁴. Malheureusement elle avait un rebord tout autour, qui empêchait l'eau de s'écouler. Au bout d'un instant, les dames ne savaient que faire de leurs jupes et de leurs pieds mignons, trop élégamment chaussés. On les *hissa*⁵ sur des chaises, *debout*⁶. Les messieurs, à leur tour, se lassèrent de patauger dans un lac, plus profond de minute en minute. Les dames eurent pitié d'eux, et *grimperent*⁷ sur les tables, pour les laisser monter sur les chaises. Nous étions plus de cent, ainsi logés. Cependant la musique, une de ces musiques hongroises, dont le chef est une sorte d'*improvisateur*⁸, s'était réfugiée sous notre toit. Les musiciens étaient comme nous, *qui sur une table, qui sur une chaise*⁹. *L'un d'entre eux grinça sur un violon les premières notes*¹⁰ d'un air national¹¹. Ce fut une secousse électrique. Toute l'assistance *entonna*¹². Je n'ai jamais ouï concert pareil. Pour accompagnement des tonnerres qui ne cessent pas, la grêle, la pluie à flots, *le vent qui a des rugissements*¹³, notre toit qui craque et menace à chaque instant de partir, comme fit, au même moment, certain ballon captif qu'on venait de gonfler¹⁴ ; au milieu de ce *brouhaha*¹⁵, une musique enragée, toute une foule bien décidée à l'entendre, *quelque*¹⁶ tempête qu'il fasse, une foule qui *juchée*¹⁷ sur le mobilier d'un estaminet, chante à tue-tête je ne sais quelle *marseillaise*¹⁸, groupe étrange, que couronne un bouquet de Hongroises¹⁹, prises d'une sorte de délire et gesticulant comme des *ménades*²⁰ sur leurs tables chancelantes. (Bibliothèque universelle).

Remarques et questions.

1. Quelle remarque y a-t-il à faire sur l'orthographe de *déjeuner* comparée à celle de son radical ?
2. Qu'est-ce que c'est qu'une *trombe* ?
3. Quelle irrégularité de dérivation offre le mot *abri* ?
4. Que signifie l'expression « *aux premières loges* » ?

5. Quel est le sens du mot *hisser*?
6. Faire l'analyse du mot *debout* et de son correspondant *assis*.
7. Quel est le sens du mot *grimper*?
8. Qu'est-ce qu'un *improvisateur*?
9. Que signifie cette expression « *qui sur une table, qui sur une chaise* » ?
10. Que signifie cette phrase « *L'un d'entre eux grinça sur son violon les premières notes* », etc. ?
11. Quelle différence y a-t-il pour l'orthographe, entre les dérivés en *al* et ceux en *el* ?
12. Est-ce que tous les dérivés de *ton* doublent l'*n* ?
13. Que signifie cette expression : « *le vent qui a des rugissements* » ?
14. Quelle remarque étymologique faites-vous sur le mot *gonfler* ?
15. Qu'est le mot *brouhaha* quant à sa formation ?
16. Comment expliquez-vous qu'on doit écrire *quelque* tempête et non *quelle* tempête ?
17. Quel est le sens du mot *jucher* ?
18. Quel est ici le sens du mot *marseillaise* ?
19. Que signifie cette expression : « *un bouquet de Hongroises* » ?
20. Quel est le sens du mot *ménades* ?

COMPOSITION

1^{er} sujet proposé. LETTRE DE REMERCIEMENTS. *Sommaire* : Une jeune fille absente de la maison paternelle au moment où sa mère tombe malade, a la douleur de ne pouvoir venir pour lui donner des soins ; mais elle apprend qu'une voisine charitable s'est efforcée, malgré ses nombreuses occupations de venir soigner la malade. C'est pour lui témoigner sa reconnaissance de ce beau dévouement que la jeune fille lui écrit. — Cette lettre doit être écrite simplement, mais avec conviction, c'est le cœur seul qui doit parler.

PROBLÈMES

I. Un champ de un arpent 168 perches 55 pieds qu'on aensemencé avec 12 quarterons 4 pots de froment, a rapporté 8 $\frac{1}{2}$ pour un. Sachant qu'on a vendu le froment 3 fr. 20 le quarteron, et qu'il y a eu 39 quintaux 44 livres de paille estimée 4 fr. 75 le quintal, on demande quel est par hectare le produit : a) du gain en hectolitres ; b) de la paille en quintaux métriques ; c) du total en francs.

II. On donne 20 triangles rectangles égaux, dont le grand côté de l'angle droit vaut deux fois le petit, et l'on dit que leur assemblage peut former un carré. Prouver que la chose est possible ou qu'elle ne l'est pas. Si elle l'est, indiquer la construction de la figure.

F. MAILLARD.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — Sous date du 18 novembre, le Département de l'instruction publique a adressé une circulaire aux régents pour les engager à donner des cours publics sur le système métrique, et pour leur rappeler com-

bien il serait désirable que ces cours fussent institués d'une façon permanente. La nécessité s'en fait d'autant plus sentir que l'organisation plus complète des examens de recrues a dévoilé l'insuffisance des connaissances des jeunes citoyens de l'âge de 20 ans, notamment en ce qui concerne la géographie, l'histoire, l'instruction civique. Il s'agit donc d'empêcher que les jeunes gens qui ont achevé l'école primaire n'en perdent tout le fruit. Cette perte est d'autant plus à déplorer que c'est justement à l'âge de 16 à 20 ans que la maturité relative de l'intelligence permettrait aux jeunes gens de s'approprier entièrement les connaissances ébauchées sur les bancs de l'Ecole primaire. « Ce n'est, dit avec raison le Chef de l'instruction publique, que lorsque la lacune que nous venons de signaler sera comblée que l'instruction populaire rendra au pays tous les services qu'elle est appelée à lui rendre. »

— Les trois inspecteurs d'écoles nommés en 1865 avec la mise en vigueur de la nouvelle loi sur l'instruction publique primaire, après avoir rempli pendant dix ans et plus leurs pénibles fonctions, ont tous été remplacés dans un espace de temps assez court. M. Roux, ayant dû quitter ses fonctions pour raison de santé, au commencement de 1875, a été remplacé par M. Roland dans le 3^e arrondissement. M. Luquiens, nommé instituteur à l'Ecole industrielle cantonale, a été remplacé, dans le 2^e arrondissement, par M. Dupuis, instituteur au collège d'Orbe, et M. Duflon, instituteur à Villeneuve, a été appelé à succéder, dans le 1^{er} arrondissement, à M. Henchoz de Lœs, décédé le 11 septembre dernier, quatre jours après M. Roux, son collègue.

Les instituteurs sont heureux de voir qu'on leur donne pour inspecteurs des hommes qui connaissent l'école primaire, qui y ont tous travaillé plus ou moins longtemps et seront l'ami du régent autant que son supérieur ; aussi ne sont-ils point ingrats. Les instituteurs de l'arrondissement scolaire dont M. Luquiens avait l'inspection se sont cotisés pour lui faire cadeau d'une belle montre en or. La remise de ce présent était accompagnée d'une lettre de remerciement et de gratitude pour la manière sympathique et amicale dont M. Luquiens remplissait ses fonctions, en même temps que pour le courage qu'il a montré en mainte circonstance pour défendre et protéger ses administrés contre de mauvaises chicanes.

— M. le docteur Dufour a bien voulu se charger de donner aux élèves de l'Ecole normale dix séances sur quelques-uns des sujets les plus importants de l'hygiène. Voici le résumé du programme qui promet aux auditeurs une riche moisson de connaissances et de préceptes utiles.

L'homme en santé. — L'air vicié. — L'asphyxie. — L'eau. — Le sol. — Les habitations. — Les aliments. — Les boissons. — L'hygiène scolaire. — L'hygiène militaire. — Les maladies contagieuses. — Les professions insalubres.

Ces séances ont commencé, au Musée industriel, lundi 11 décembre. Les membres de la Société d'hygiène ont, avec les élèves de l'Ecole normale, des places réservées, et le public est admis à occuper celles qui restent disponibles.

NEUCHÂTEL. — Dans une circulaire datée du 2 décembre, le nouveau

Comité central de la société pédagogique annonce qu'il s'est constitué au Locle sous la présidence de M. Michet, M. Cornu, vice-président, MM. Grandjean et Thiébaud, secrétaires, M. Lugginbuhl, à La Sagne, caissier.

Le Comité annonce en second lieu que, de concert avec M. le Directeur de l'instruction publique, Georges Guillaume, les questions suivantes ont été mises à l'étude :

I. Outre les changements projetés au système actuel de brevets qui permettraient de faire cet examen en deux fois, outre l'augmentation de traitements qui a eu lieu, quels moyens pourrait-on employer pour attirer les jeunes gens à la vocation de l'enseignement et pour y retenir ceux qui y sont entrés ?

II. Quelle doit être l'étendue de l'instruction dans les écoles primaires publiques ?

Comme on le voit par cette dernière question, à Neuchâtel comme ailleurs se fait sentir le besoin de réviser le programme dans le sens d'une simplification que l'*Educateur* n'a cessé de recommander. Mais il fut un temps, et ce temps n'est pas loin de nous, où celui qui signalait le danger et les inconvénients de la surcharge risquait de passer pour un ennemi du progrès aux yeux des champions de la multiplicité des enseignements. Ces champions, aujourd'hui, où sont-ils ?

— Le Grand Conseil de ce canton vient d'accorder la naturalisation gratuite à M. Haldimann, instituteur à St Sulpice depuis 44 ans et qui a 50 ans d'enseignement public. Cet acte honore la Haute assemblée et celui qui en est l'objet. Nous félicitons le vétéran qui a mérité cette distinction par ses services et sa persévérance.

ALLEMAGNE. — Il y a deux ans que ce grand pays perdait, dans la personne de M. Lüben, un des chefs de la pédagogie moderne. Il est question d'élever un monument à Auguste Lüben. Un comité s'est formé *ad hoc* et compte une foule de professeurs, de directeurs d'Ecoles normales, de journalistes de toutes les parties de l'Allemagne et de la Hongrie.

NOMINATIONS

La Rédaction pense intéresser les abonnés de l'*Educateur* en insérant les nominations et les mutations dans le corps enseignant. Elle est en mesure de donner aujourd'hui celles de Vaud et espère pouvoir bientôt en faire autant pour les autres cantons.

Vaud. — Nominations provisoires intervenues depuis la clôture des concours légaux :

Brevetés en 1876 : MM. Louis Décoppet, Yverdon (remplacement temporaire). — Dupont, Romainmôtier. — Edouard-Samuel Grivat, Essertines sur Yverdon. — Jules-Louis Neyroud, Givrins. — Mlles Elise Blanc, Vuibroye. — Pauline Renaud, Ependes. — Cécile Voruz, Payerne (remplacement temporaire). — Emma Porchet, Mont-la-Ville. — Merminod, Goumœns. — Trolliet, Riangraubon.

Mutations : MM. Théophile Burnand, Chevilly. — Louis-Samuel Mestral, à la Collonge (Montreux). — John Tecon, Villeneuve. — Constant Deppierraz, Rovray. — Ch. Belet, Payerne. — Mlles Marie Perrin, Lausanne. — Adèle Pelichet, Monnaz. — Fanny Bolay, Ballaigues.

Rentrés dans l'enseignement : MM. Louis Fiaux, Vich. — Chenevard, Penthérez. — Mlle Aubert, Sentier (seconde école). — M. Louis-A. Pernet, St-Saphorin (Lavaux). — Mlle Julie-Louise Hignou, Belmont sur Yverdon. — M. Jules-François Michaud, à la Posse (Bex).

Non brevetés : MM. Fréd. Mercanton, Chabrey. — Rusillon, Vaux (brevet neuchâtelois).

Le Rédacteur en chef : A. DAGUET.
